

## Règles de vie

Adhérer à une association c'est adopter des règles de vie qui en faciliteront le bon fonctionnement.

L'association Seys'Arts est gérée par un bureau constitué de bénévoles.

- Les professeurs sont là pour vous transmettre toute la technique de la peinture.
- Pour les questions de fonctionnement vous vous adressez aux personnes du bureau ou aux Correspondants de cours (coordonnées affichées dans la salle et sur le site web de l'association).

Nous sommes très nombreux à utiliser la salle de cours chaque semaine. De plus nous partageons la salle avec d'autres associations. Pour le plaisir de tous, aidez-nous individuellement à la maintenir en bon état !

Pour Seys'Arts il y a une douzaine de cours par semaine.

- Dans le local vous trouverez des accessoires pour pratiquer votre activité (chevalets, pots, journaux...) : merci de les nettoyer et les remettre en place en fin de séance.
- Nous vous demandons de protéger les tables avec une nappe que vous apporterez. Pour les pastellistes pensez à utiliser des journaux pour récolter la poudre des pastels.
- Une cafetière et une bouilloire sont là pour les moments de convivialité vous pouvez les utiliser, pensez à les ranger propres dans le local.



Nous vous souhaitons une année riche de création !  
Le Bureau Seys'Arts.

Cours de peinture

2019-20



- Aquarelle
- Huile/Acrylique
- Dessin
- Atelier libre

- Adultes
- Jeune public

SEYS' ARTS  
8, rue Joseph Moutin  
38180 SEYSSINS

web: <http://www.seysarts.fr>  
courriel: [infos@seysarts.fr](mailto:infos@seysarts.fr)

## Seys'Arts, association loi 1901, propose pour 2018-2019 :

- Aux adultes, des cours de peinture encadrés par des professeurs, et pour les plus expérimentés des ateliers animés par différents artistes dans l'année.
- Aux plus jeunes, des cours d'expressions artistiques (CP/CM2).
- Chaque année tous les artistes de l'association ont la possibilité d'exposer à l'espace culturel Montrigaud à Seyssins, huile/acrylique/dessin en janvier et aquarelle/dessin en juin. Les adhérents sont invités à contribuer à l'organisation de ces expositions.

## Les cours proposés

- Les cours ont lieu à Seyssins, à l'espace Schœlcher (proche du Prisme).
- Reprise des cours : voir calendrier.
- Atelier libre, sans supplément, le vendredi accessible uniquement aux adhérents des cours, dans la limite de 15 personnes.

### AQUARELLE - Cours de 2h30 / 62.5 h dans l'année

• Van Thaiï	Lundi	09h15 à 11h45
• Solveig Mulligan	Lundi	18h30 à 21h00
• Mathilde Arragon	Mardi	14h30 à 17h00
• Mathilde Arragon	Mercredi	18h30 à 21h00
• Minoo Stermann	Vendredi	14h00 à 16h30
• Catherine Rabatel	1 samedi sur 2 (37.5h)	09h00 à 11h30

### AQUARELLE - Stages d'une journée, selon calendrier annuel. Les stages du samedi requièrent une certaine autonomie.

• 6 intervenant par an	Samedi	09h00 à 17h00
• 4 intervenants par an	Dimanche	09h00 à 17h00

### DESSIN - Cours de 2h30 / 62.5 h dans l'année

• Van Thaiï / Marie Boiton	Jeudi	18h30 à 21h00
• Van thaiï	Mardi	18h00 à 20h30

### HUILE ET/OU ACRYLIQUE - Cours de 2h30 / 62.5 h dans l'année

• Jean Guerrero	Mardi	09h00 à 11h30
• Van Thaiï	Mardi	18h00 à 20h30
• Hélène Roy	Lundi	14h00 à 16h30
• Sana Gouraud	Mercredi	09h00 à 11h30

### EXPRESSIONS ARTISTIQUES COURS DE 1.5H - 37h50 dans l'année

- Jeune public CP/CM2 En fonction de la demande Mercredi 14h00 à 15h30

## ATELIER LIBRE

- « Atelier libre » adulte
- Non encadré
- Vendredi 17h00 à 19h00

## Conditions d'adhésion

- Les inscriptions aux cours sont prises à l'année. Une séance d'essai est possible.
- L'inscription est pour un cours, il n'est pas permis de participer à un autre cours.
- Les inscriptions sont définitives à réception du bulletin d'adhésion et du règlement.
- Les tarifs sont pour l'année entière, il ne sera effectué aucun remboursement pour des cours manqués.

## Règlement des adhésions

Le règlement se fait par chèque(s) exclusivement.

Adhésion et cours annuels sont à régler au moment de l'inscription :

- Soit avec 1 chèque encaissé en octobre.
- Soit avec 3 chèques encaissés fin octobre, fin janvier et fin mars.
- Le chéquier jeune Isère est accepté (volet adhésion culturelle 15€).
- Dater les chèques au jour d'inscription, les libeller à l'ordre de SEYS'ARTS.
- Les justificatifs d'adhésions ainsi que les cartes d'adhérents seront remis en début d'année.

## Tarif annuel

Il comprend : l'adhésion obligatoire + le montant du/des cours :

- Adhésion : 15 € pour les résidents de Seyssins et 20 € pour les hors Seyssins.
- Cours et stages du samedi : 238€ par an
- Stages du dimanche : 160€ par an
- Cours d'aquarelle du samedi (1/2 cours) : 119€ par an
- cours enfants : 80€ par an

Si l'on prend plusieurs cours, le deuxième cours et les suivants bénéficient d'une réduction de 30%. Cette réduction s'applique au cours le moins cher.

Pour plus de facilité se reporter au tableau des tarifs.

